

PROGRAMME DE FORMATION

Préparer ses entretiens professionnels obligatoires- bilan de parcours (100% à distance)

Objectifs de la formation

- Comprendre la réforme de la formation professionnelle
- Identifier les éléments différenciant l'entretien professionnel du bilan de parcours professionnel
- Préparer l'entretien de bilan de parcours
- Connaître les sanctions encourues en cas de non-respect de la loi

Programme

Depuis la loi du 5 mars 2014 sur la réforme de la formation professionnelle, l'entretien professionnel est devenu une obligation sociale pour les employeurs. Ce rendez-vous a pour objectif de faire un point sur l'évolution de ces derniers en termes de qualification et d'emploi. Il doit être complété par un bilan de parcours professionnels tous les 6 ans. Ces premiers bilans pourront avoir lieu dès 2020 pour les entreprises ayant mis en place les entretiens professionnels en 2014. La loi « Avenir professionnel », qui fait suite à la réforme 2018, apporte quant à elle des évolutions importantes quant au contenu de l'entretien professionnel.

Il s'agit de comprendre la réforme, les obligations selon la taille de sa structure et de conduire cet entretien.

Durée : Formation 100% à distance (7h)
20 + 21 octobre 2022 de 9h00 à 12h30

Module 1 : Intégrer les évolutions légales suite à l'ANI 2014 portant sur la Formation Professionnelle

- Identifier les points clés de la loi de 2014 : CPF/Entretien Professionnel/CEP
- Situer les enjeux et les spécificités de l'entretien professionnel avec :
 - objectifs
 - différences avec l'entretien annuel
 - outils disponibles
- L'Entretien Professionnel et les actualisations issues de la loi « Avenir Professionnel »

Module 2 : S'outiller pour analyser les compétences

- Distinguer performance, compétences et potentiel
- Savoir utiliser les outils mobilité/ compétences
- Se doter d'une grille d'entretien modèle

Module 3 : S'entraîner à conduire les Entretiens Professionnels

- S'entraîner à la pratique des différentes étapes de l'entretien
- Objectiver son appréciation par la méthode des faits significatifs

- Accompagner le collaborateur à clarifier son projet individuel de développement
- Identifier des actions de développement pertinentes au regard des objectifs de l'entretien

Module 4 : Assurer le suivi et la traçabilité des entretiens professionnels

- Maîtriser les caractéristiques des différents dispositifs de professionnalisation (Congé Personnel de formation-CPF, VAE, Bilan de compétences, conseil en évolution professionnelle, etc.)
- Renseigner le support et faire un suivi régulier des actions de développement et du projet professionnel du collaborateur dans le cadre de la loi
- Réaliser le Bilan à 6 ans

Méthodes et supports

Formation 100% à distance

Apport théorique

Mise en situation

Echanges

Modalités d'évaluation (Pré-Formation)

Questionnaire de recueil des attentes en amont de la formation

Modalités d'évaluation (Post-Formation)

Évaluation individuelle des acquis en fin de formation en fonction des objectifs visés

Formation sanctionnée par une attestation de formation

Public

Personne en charge des ressources humaines au sein de toutes structures touristiques

Prérequis

Pas de pré-requis

Disposer d'un ordinateur avec casque (ou écouteurs), micro, et connexion internet

Durée

1,00 jour(s)

7:00 heures